

AVIS PUBLIC**Avis de promulgation du règlement 741-2026**

LA POPULATION EST AVISÉE QUE LE RÈGLEMENT SUIVANT A ÉTÉ ADOPTÉ PAR LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY LE 30 JANVIER 2026 :

Règlement 741-2026 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2026

Le présent règlement a pour objet de décréter l'imposition des taxes foncières générales et spéciales, des compensations et des tarifs pour l'exercice financier 2026, afin de pourvoir aux dépenses de la Municipalité.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis et est rétroactif au 1^{er} janvier 2026.

Les personnes intéressées à consulter ce règlement peuvent le faire, à l'adresse www.chertsey.ca ou en s'adressant à l'hôtel de ville durant les heures d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

DONNÉ À CHERTSEY, ce 3^e jour du mois de février 2026.



Marc-André Plante
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marc-André Plante, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité et en avoir affiché une copie à l'endroit désigné par le conseil, le 3^e jour du mois de février 2026, entre 9 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 3^e jour du mois de février 2026.



Marc-André Plante
Directeur général et greffier-trésorier